



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 31 janvier 2012 à 13 h 30 en la salle de réunion (#240) de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30 le quorum étant atteint.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Suivi des travaux;
 - 3.2 Affichage :
 - 3.2.1 Approbation concept;
 - 3.2.2 Demande de soumission par invitations;
 - 3.3 Location – local 308;
- 4- Immeuble (145, Soucy);
- 5- Autorisation achat ameublement – bureau préposée;
- 6- Embauche au poste de technicienne en gestion financière;
- 7- Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 7.1 Service d'évaluation foncière;
 - 7.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 7.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 7.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 7.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 7.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 7.7 TNO de la MRC de Matane;
- 8- Entériner partage d'informations géographiques – Cégep de Matane;
- 9- Dossiers en cours :
 - 9.1 Forêts de proximité;
 - 9.2 Génie civil;
 - 9.3 Pacte rural – Plan de travail 2012;
- 10- Période de questions;
- 11- Varia;
- 12- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 64-01-12

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point Varia ouvert :

3.4 « Proposition de location »;

9.4 « GRH ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Édifice de La Matanie – Suivi des travaux
Les membres du comité sont informés de l'état d'avancement des travaux et des échanges avec les professionnels.

RÉSOLUTION 65-01-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AFFICHAGE – APPROBATION CONCEPT

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont informés du concept proposé et du budget préliminaire pour l'affichage extérieur et la signalisation intérieure pour l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité suggèrent quelques modifications dont il y aura lieu de faire part à l'architecte pour la préparation du devis pour soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de Matane approuvent le concept d'affichage et de signalisation interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 66-01-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AFFICHAGE – DEMANDES DE SOUMISSION PAR INVITATIONS

CONSIDÉRANT QUE l'architecte préparera le devis pour permettre la procédure de demandes de soumission par invitations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent la procédure de demandes de soumission et que les invitations soient adressées aux entreprises suivantes : Posimage, Impression Verreault et Imprimerie l'Excalibur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 67-01-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – LOCATION LOCAL 308

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent d'annoncer la disponibilité du local 308 dans le but de sa location, selon les paramètres suivants :

- Montant annuel du loyer de 11 340 \$ (au prix de 9,00 \$ le pied carré, pour une superficie de 1 260 pi²), bail durée minimale de (3) trois à cinq (5) ans, à compter de la signature, auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;
- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire;
- Possibilité de négocier un congé de loyer;
- Clause d'indexation annuelle basée sur l'IPC sans être inférieure à 3 % à compter de la deuxième année de location;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Tous les frais reliés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 68-01-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION DE LOCATION D'UN LOCAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont informés de la demande pour une proposition de location pour le local vacant au rez-de-chaussée de l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission au demandeur d'une proposition de location selon les paramètres suivants :

- Montant annuel du loyer de 4 218,75 \$ (au prix de 6,75 \$ le pied carré, pour une superficie de 625 pi²), bail durée minimale de cinq (5) ans, à compter de la signature, auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;
- Clause d'indexation annuelle basée sur l'IPC sans être inférieure à 1,5 % à compter de la deuxième année de location;
- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire;
- Local pris tel quel, tous les travaux de réaménagement intérieur à la charge du locataire et dans le respect des règles inhérentes au bâtiment public (plans et devis, permis);
- Les plans et devis devront faire l'objet de l'approbation préalable par la MRC de Matane;
- Affichage aux frais du locataire et conditionnelle à l'approbation de la ville de Matane et de la MRC de Matane;
- Possibilité de négocier un congé de loyer pour la durée des travaux;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Aucun espace de stationnement ne sera consenti;
- Tous les frais reliés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Immeuble (145, rue Soucy)

Les membres du comité conviennent que monsieur Claude Canuel fera des démarches au cours du mois de février pour vérifier des alternatives de développement pour le bâtiment.

RÉSOLUTION 69-01-12

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION ACHAT
AMEUBLEMENT –**

CONSIDÉRANT QUE suite au déménagement, il appert que finalement le mobilier actuel ne permet pas d'organiser convenablement le poste de travail et qu'il a lieu d'acquérir un nouveau mobilier pour le poste de la préposée à l'aménagement, l'urbanisme et l'inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent l'achat de l'ameublement au montant de 1 899,99 \$ plus les taxes applicables, payable à même le surplus cumulé du service de l'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 70-01-12

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – DISPOSITION DE MOBILIER DE
BUREAU**

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté monsieur Marc Chassé, propriétaire de l'entreprise qui a procédé au déménagement, d'acquérir un ameublement de bureau dont la MRC disposera;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent la disposition de l'ancien bureau de la préposée à l'aménagement, l'urbanisme et l'inspection au montant de 200 \$ à condition que l'acquéreur en prenne possession sur place et se charge du transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 71-01-12

**EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN GESTION
FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 33-01-12 du Conseil de la MRC mandatant les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour le poste de technicien(ne) en gestion financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de Matane autorise l'embauche de madame Karo Dion au poste de technicienne en gestion financière, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine, classe II, échelon 3 de la convention collective en vigueur, soit un taux horaire de 20,51 \$, lequel sera majoré à l'échelon 4 soit au taux horaire de 21,11\$ une fois la période de probation réussie;

QUE l'embauche est conditionnelle à la fourniture d'un certificat médical préalablement à l'entrée en fonction;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

QUE madame Karo Dion entrera en fonction à compter du 20 février 2012 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 72-01-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 31 JANVIER 2012 –
RE : SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le comité administratif du Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011-2012 au montant de 32 004,13 \$ et la liste des chèques émis au montant de 804,55 \$, représentant un grand total de 32 808,68 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 26 janvier au 31 janvier 2012 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 73-01-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 31 JANVIER 2012 –
RE : SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES
PERMIS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le comité administratif du Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011-2012 au montant de 487,16 \$ et la liste des chèques émis au montant de 182,89 \$, représentant un grand total de 670,05 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 26 janvier au 31 janvier 2012 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 74-01-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 31 JANVIER 2012 –
RE : SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le comité administratif du Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011-2012 au montant de 39 891,96 \$ et la liste des chèques émis au montant de 375,72 \$, représentant un grand total de 40 267,68 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 26 janvier au 31 janvier 2012 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 75-01-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 31 JANVIER 2012 – RE : MRC
DE MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif du Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011-2012 au montant de 43 053,01 \$ et la liste des chèques émis au montant de 18,40 \$, représentant un grand total de 43 071,41 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 26 janvier au 31 janvier 2012 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 76-01-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 31 JANVIER 2012 – RE : TPI
DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le comité administratif du Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011-2012 au montant de 1 017,59 \$, représentant un grand total de 1 017,59 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 26 janvier au 31 janvier 2012 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 77-01-12

ENTÉRINER PARTAGE D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES – CÉGEP DE MATANE

CONSIDÉRANT la demande du Cégep de Matane à la municipalité de Saint-Ulric pour l'obtention des données numériques reliées à leur réglementation d'urbanisme, laquelle a été redirigé à la MRC par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent la transmission des données au Cégep de Matane sous réserve de la signature d'une entente de confidentialité pour l'utilisation des données;

QUE le directeur du service soit autorisé à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Forêts de proximité

Les membres du comité sont informés de la tenue d'une rencontre de travail avec le Conseil le 8 février 2012.

Génie civil

Les membres du comité sont informés des démarches réalisées en vue de la mise en place du service de génie civil, notamment la rencontre avec la MRC de La Matapédia. Les membres conviennent qu'une demande d'informations soit adressée aux municipalités.

Pacte rural – Plan de travail 2012

Les membres du comité sont informés que la démarche de révision du Plan de travail est amorcée avec le CLD.

Gestion des ressources humaines

Les membres du comité sont informés des développements dans les dossiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

VARIA


RÉSOLUTION 78-01-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

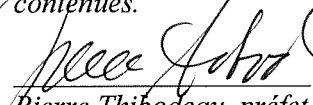


Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet